

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS-DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

CAHORS		ARRIVÉES A							CAHORS		MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p <sup>r</sup> Montaub.	Arrivées	Dép. p <sup>r</sup> Cahors	Dép. p <sup>r</sup> Toulouse	(Arrivée)
10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin.	6 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> m.	Midi 18 <sup>m</sup>	3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	Midi 36 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> m.	4 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 1 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 50 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 21 <sup>m</sup> mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup> s.	2 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	•	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —

• Train de foire : Départ de Libos à 6<sup>h</sup> 50<sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 8<sup>h</sup> 56<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 17 Septembre.

### LA RÉPUBLIQUE CONSERVATRICE

Aux hommes de la gauche qui, en 1881, se montraient impatients d'obtenir des places et des sinécures, Thiers jetait cette apostrophe mémorable qui fut couverte d'applaudissements par presque tous les membres de l'Assemblée nationale : « La République sera conservatrice, ou ne sera pas ».

Quelle signification convient-il de donner à ces paroles que la France libérale a pieusement conservées ? Hélas ! elle n'est que trop facile à fournir par ceux qu'afflige profondément la situation présente, par ceux qui déplorent la politique suivie par nos gouvernants d'hier et d'aujourd'hui.

La République libérale et conservatrice se refuse à éparpiller nos forces, à gaspiller les fonds de l'Etat, à creuser des déficits énormes, à conquérir des territoires lointains et insalubres, à agrandir le pays pour permettre à des sociétés d'agioteurs de faire des spéculations éhontées, et à isoler la France dans le concert européen.

La République libérale et conservatrice n'a jamais chargé des ingénieurs de concevoir des plans de travaux publics comme ceux qu'à tracés l'utopiste Freycinet; elle n'a jamais admis la construction et l'exploitation des chemins de fer par l'Etat; elle n'a pas chassé Dieu de l'école; elle n'a pas non plus troublé les âmes et les consciences, ni déchainé la guerre religieuse.

La République libérale et conservatrice

avait relevé la France des désastres accumulés par l'Empire; elle avait adopté une politique extérieure aussi ferme que prudente et qui lui avait valu les sympathies et les encouragements du monde entier; elle avait sagement administré le trésor public et équilibré le budget; elle avait respecté toutes les libertés; enfin, faisant appel aux hommes modérés de tous les partis pour gouverner la France, elle a eu la gloire d'avoir donné à la nation neuf années de tranquillité et de sécurité, de confiance et de prospérité.

Le tableau rapide que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs n'est pas mensonger; il est rigoureusement exact. Pour le démontrer, il nous suffira de résumer l'œuvre accomplie par les républicains libéraux pendant la présidence de Thiers au triple point de vue intérieur, économique et extérieur. A l'intérieur, M. Thiers aidé par des hommes tels que MM. Dufaure, Lambrecht, Casimir Périer et de Goulard apaisa les passions politiques, détruisit les divisions, ramena le travail, et invita les français à se recueillir et à se souvenir qu'un pays vit d'affaires et meurt de politique.

Secondé par les braves comme Mac-Mahon, Vinoy, Clinchant et Ladmirault, il abattit la Commune et termina cette épouvantable guerre civile qui couvrit Paris de ruines et mérita la réprobation universelle.

Le Libérateur du territoire reconstitua l'armée française; dans cette œuvre nationale il fut puissamment secondé par un administrateur de premier ordre, par un gé-

néral que les dénonciations infâmes et monstrueuses de l'ex-capitaine Laisant ont tué : Nous avons nommé l'infatigable de Cissey.

Enfin le gouvernement de M. Thiers se montra respectueux de tous les droits comme de toutes les libertés; il ne bouleversa pas les administrations; il ne sacrifia personne aux appétits de la démagogie; il ne viola pas la liberté des pères de famille et il maintint à la magistrature française cette vieille réputation d'honneur et de probité qui lui a valu le respect universel.

Dans l'administration économique nous relevons le même esprit d'ordre et de sagesse : Thiers appelle auprès de lui Pouyer-Quertier, Léon Say, de Larcy, Teisserenc de Bort; grâce à ces hommes éclairés, les emprunts pour la libération du territoire réussissent au delà de toutes les espérances; les finances sont améliorées; les impôts rentrent facilement et accusent des rendements excellents. Les travaux publics sont poussés avec activité, mais sans précipitation; l'agriculture est vivement encouragée et le commerce reprend son développement normal.

Ce gouvernement réparateur mettait le comble aux désirs de la nation en payant l'indemnité de guerre et en obtenant la libération anticipée du territoire. En mars 1873, l'Assemblée nationale acclamait de Rémusat venant lui apprendre la prochaine évacuation des départements Lorrains par les prussiens et elle votait d'enthousiasme que Thiers avait bien mérité de la patrie.

En même temps qu'il méritait la reconnaissance nationale, le gouvernement de Thiers était estimé et respecté par l'Angleterre et l'Autriche; il méritait les éloges de Victor-Emmanuel; enfin, par la voix de Gortschakoff la Russie le félicitait et l'encourageait.

Telle fut l'œuvre accomplie par les Républicains libéraux aidés par l'Assemblée nationale depuis le mois de février 1871 jusqu'au 24 mai 1873. Telle fut l'œuvre à laquelle contribua puissamment le vieil et fidèle ami de Thiers, M. Calmon père, soit comme sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, soit comme Préfet de la Seine.

Cette République aimable dont Jules Simon fut un des glorieux ministres, un moment délaissée par le pays qui a payé cher sa confiance aux fameux politiciens de la nouvelle école qui l'ont conduit à deux doigts de la ruine, sera acclamée par tous les électeurs et surtout par ceux du Lot; et le 4 octobre prochain : les paroles récentes de M. Léon Say seront parfaitement justifiées : « Le pays nous revient. »

Un républicain conservateur.

Les journaux bérallistes ont beau crier au mensonge quand nous montrons par des chiffres dans quel triste état leurs politiciens ont mis les finances du pays, nous ne cessons de faire passer sous les yeux des Electeurs les statistiques effrayantes qui doivent finir par la banqueroute s'ils ne confient à

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

51

## LA BELLE LIMONADIÈRE

TROISIÈME PARTIE

LA REVANCHE DE VIDOCQ

I

L'UNIFORME DU GÉNÉRAL

— Où tu sais.

— Bien, patron.

Le chef de la brigade de sûreté monta dans la voiture. Une femme y était blottie dans un coin, enveloppée d'une mante de couleur sombre. Vidocq s'assit en face d'elle. Puis, se penchant :

— C'est pour aujourd'hui, fit-il.

La femme ne répliqua pas un mot. Mais un tressaillement convulsif courut le long de son corps affaissé.

Le policier continua avec un accent d'anxieuse sollicitude :

— Chère enfant, vous n'avez oublié aucune de mes recommandations ?

— Aucune.

— Vous serez forte ?

— Celui qui est là-haut ne m'a-t-il pas donné l'exemple du courage.

— Vous serez belle ?

La femme étouffa un soupir... Ensuite, d'une voix nette et brève :

— Je serai ce qu'il faudra que je sois pour parvenir à mon but.

— Notre but, rectifia Vidocq d'un ton de reproche comique. Mademoiselle vous n'êtes qu'une gourmande. Quand il y a pour un, il y a pour deux. On vous destine le morceau le plus friand de la bête : — le cœur !... Sacrebleu ! abandonnez-moi le cou et la carcasse !...

II

BEAUTÉ A LA MODE

En vérité, je vous le répète : l'ancien établissement des époux Mazerolles était en train de retrouver son colossal succès. Personne ne parlait plus du Trocadéro ni de ses vainqueurs. Tout était à la nouvelle Belle Limonadière. Les Parisiens en devenaient fous. Jamais, au grand jamais, depuis la girafe, on avait vu une vogue pareille.

L'engorgement était tel au café de l'Echelle que l'autorité avait dû prendre des mesures pour maintenir l'ordre : une garde était placée à la porte de l'établissement, avec mission d'en dégager les abords, de s'opposer à toute espèce de collision entre le courant de ceux qui voulaient entrer et la masse de population stationnaire au dehors, et d'empêcher, enfin, que ces deux flots réunis — n'entravassent la circulation.

En outre, — comme autrefois la belle Paule à Toulouse, — la « fille du supplicite » était tenue, sous peine d'émeute, de se montrer à tout ce

monde différentes fois dans la soirée. A huit heures, à dix heures et à minuit, elle faisait le tour du café et se manifestait un instant sur le seuil. Dans la rue, alors, on battait des mains; on criait : *Vive la Belle Limonadière !* et Hélène Lebrun saluait.

Le soir où nous nous y glissons, le café de l'Echelle et ses alentours étaient plus grouillants, plus bruyants encore que d'habitude. A l'intérieur, toutes les tables étaient occupées. A l'extérieur, une queue de boa constrictor se visait à la porte close. On ne pénétrait plus. Les places faisaient défaut. La garde, immuable, ripostait aux assauts des retardataires et à leurs récriminations :

— Quand une table se videra, on verra à laisser s'introduire un nombre de personnes égal à celui qui lèvera la camp.

Mais pas une table ne se vidait ! Personne ne levait le camp ! Partant, une affluence énorme collait son nez et ses yeux aux vitres. Et, dans cette affluence, comme dans la cohue des consommateurs, il y avait une fièvre inaccoutumée. On causait, on s'interpellait, on discutait avec animation. De hauts personnages des deux sexes, dont les équipages formaient file de l'autre côté, fraternisaient d'agitation, de questions et de commentaires avec le menu peuple et les petits bourgeois, sans souci de la bonne féte dans laquelle s'encanaillaient leurs fines bottes de chez Sakowski ou leurs mignons souliers de satin !

Songez donc ! il était onze heures et demie, — et la belle limonadière n'avait fait aucune apparition ! Les commérages allaient leur train :

— On l'a arrêtée, ce matin, comme complice de

son père.

— Un prince russe l'a enlevée...

— Elle a reçu un coup de couteau d'un amoureux jaloux...

— Elle a pris le voile dans le couvent où elle a passé son enfance...

— Elle est partie pour Londres tenir une taverne...

— Elle s'est jetée à l'eau cette nuit : on a vu son corps à la Morgue...

Et ceci, et cela, et patati, et patata ! Lorsque les langues, chez nous, se mettent à voyager, Dieu sait où elles feront halte !

Pendant toutes ces conversations, à une table, près du comptoir, sur la gauche, un vieux bonhomme à bésiscles, qui avait l'habit et la mine d'un Israélite allemand, s'entretenait à voix basse avec une créature riche en couleur et dont la toilette ressemblait à la palette d'un peintre par la variété, sinon par l'harmonie, des nuances juxtaposées.

— Ainsi, questionnait le bonhomme en pesant sur les mots, ainsi que tu es certaine de pouvoir le reconnaître ?

Sa compagne répondit avec volubilité :

— Si j'en suis certaine, monsieur Jules !... C'est-à-dire que j'en mettrais volontiers votre tête à couper !... Comme je l'ai reconnu, au restaurant de la Guillotine, l'après-midi que vous savez... J'en lève le pied et la main. Si je mens ou si je me trompe, que le verre que voici me serve d'arsenic !...

Elle avala d'un trait une forte lampée de vin chaud. Le bonhomme insista :

— Le cas est grave. Il s'agit de remoucher (re-

des gens plus prévoyants la gestion des affaires publiques.

Voici, en chiffres exacts, quelles ont été les recettes et les dépenses budgétaires des neuf dernières années. Le montant réel du déficit se trouve également indiqué par rapport à chacune d'elles.

Pour 1876 on a eu en recettes 2 milliards 775,000 000 fr. ; en dépenses, 2 milliards 844,000,000. Déficit, **soixante-neuf millions.**

Pour 1877 : en recettes, 2 milliards 780,000,000 ; en dépenses, 2 milliards 869,000,000. Déficit, **quatre vingt-neuf millions.**

Pour 1878 : en recettes, 2 milliards 851,000,000 ; en dépenses, 3 milliards 187,000,000. Déficit, **trois cent trente-six millions.**

Pour 1879 : en recettes, 2 milliards 842,000,000 ; en dépenses, 3 milliards 054,000,000. Déficit, **deux cent douze millions.**

Pour 1880 : en recettes, 2 milliards 880,000,000 ; en dépenses, 3 milliards 179,000,000. Déficit, **deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions.**

Pour 1881, on relève en dépenses un chiffre de 3 milliards 488 millions ; pour 1882, un chiffre de 3 milliards 567 millions ; pour 1883, un chiffre de 3 milliards 578 millions ; enfin, pour 1884, un chiffre de 3 milliards 620 millions.

L'écart, entre les recettes et les dépenses, c'est-à-dire le déficit, a été de 599 millions en 1881, de 651 millions en 1882, de 620 millions en 1883, de 670 millions en 1884.

Ainsi, en neuf années, de 1876 à 1885, inclusivement, les comptes de l'Etat ont accusé un déficit de **trois milliards cinq cent vingt cinq millions**, qu'il a fallu emprunter sous diverses formes (émission de rentes, de bons et obligations du Trésor) pour acquitter les dettes exigibles et satisfaire à d'impérieuses exigences.

### LES CHARGES DE L'AGRICULTURE.

Quand le paysan français arrive à gagner 1,000 francs avec sa terre,

**L'Etat fait en sorte de lui prendre 333 francs**

sous l'une des nombreuses formes que revêt l'impôt et au moyen des divers procédés que le fisc met en œuvre.

Quand le cultivateur américain, ce concurrent acharné du paysan français, gagne 1,000 francs,

**son gouvernement ne lui demande que 13 francs**

de contributions.

garder) avec attention. Une méprise nous flanquerait dans un joli pétrin...

La plantureuse fille protesta :

— Il a beau se faire appeler *Monsieur le marquis* gros comme l'éléphant du Jardin du Roi et se promener en faraud de la ville, ça n'est ni plus ni moins que Roland, mon pays, le propre neveu des métayers de la ferme de Grandchamp, dont auquel on n'a jamais aperçu le bout des oreilles de ses auteurs, éduqué par les charités de sa marraine, et scélérat fini au billard et avec les jeunesses... Foi de Marriotte Cordenbois, née native de Pont-sur-Yonne, je vous en renouvelle mon billet...

Elle tendit son verre.

— Minute, ma biche ! fit le bonhomme. Au train dont tu y vas, c'est le bol qu'il faudrait renvoyer, et j'ai besoin que tu voies clair sans lunettes...

Mariotte Cordenbois, née native de Pont-sur-Yonne, haussa les épaules avec dédain :

— Faut pas croire que ce sera un méchant saladier de votre piquet de Paris qui affrontera une Bourguignonne... Pour ce qui est d'y voir clair, quand une demoiselle honnête a été séduite par un quiconque, à l'auberge du *Lion-d'Or*, à Ville-neuve-la-Guyard, où j'étais sage et domestique...

Son interlocuteur l'interrompit paternellement :

— Trésor, je ne te demande pas les secrets de ton cœur. Rejoins ton cavalier. Notre individu va venir. Il s'assiera où tu es et tu aura, le temps de le dévisager... Alors, si c'est celui que tu penses, tu élèveras la voix, et tu commanderas quelque chose...

— Du doux ou du raide, patron ?

Voilà pourquoi l'Américain peut vendre son blé à très bon marché, alors que le paysan français ne vend pas le sien, ou ne trouve à le vendre qu'à des prix insuffisants, qui le conduiront prochainement à la ruine.

Cet article que nous extrayons d'un journal réactionnaire est le plus bel éloge que l'on puisse faire du régime républicain conservateur.

L'Amérique est en effet le berceau de la République.

Et si la République américaine est si prospère, c'est qu'elle n'est point gouvernée par des hommes exclusifs qui ne veulent la liberté que pour eux et sont les pires despotes lorsqu'ils détiennent le pouvoir.

Que les électeurs choisissent des hommes désintéressés, capables, respectueux des institutions qui nous régissent et la République conservatrice étant fondée, nous aurons un idéal du gouvernement à bon marché vraiment libéral et soucieux avant tout des intérêts agricoles, comme en Amérique.

### Informations

#### Au Tonkin

La situation est telle, au Tonkin et dans l'Annam, que le gouvernement ne cherche même plus à en atténuer la gravité.

Hier, on annonçait l'arrestation du régent Thuong ; aujourd'hui, dans une nouvelle dépêche, le général de Courcy ne parle de rien moins que de déposer le jeune roi. Cette dépêche a paru si inquiétante qu'on a refusé de la communiquer, même tronquée, à la presse. En outre, il est parfaitement avéré que le général se plaint amèrement « du peu d'aide qu'il reçoit » et qu'il ne cesse de demander des renforts.

C'est, qu'en effet, le soulèvement est maintenant général. Cette campagne, qu'on disait terminée, recommence avec une nouvelle violence, et les troupes dont dispose actuellement le général de Courcy, décimées par les fièvres et le choléra, lui sont tout juste suffisantes pour se maintenir dans ses positions.

C'est la parole de M. Ferry qui se réalise : « Nous n'échapperons pas aux nouveaux impôts, après les élections. »

De même, après les élections, on enverra de nouveaux renforts au Tonkin. Les électeurs sont prévenus.

Voici, d'après la *Correspondencia imparcial*, le cérémonial que proposerait le gouvernement, à l'occasion de la réparation à faire à l'Allemagne :

Des salves d'artillerie seraient tirées pendant que la garde, enseignes déployées et musique en tête, défilerait devant le drapeau allemand aux cris de : Vive l'Allemagne !

— Ce qu'il te plaira. Peu m'importe. Ensuite, ne t'inquiète plus rien, sinon d'être, demain, dès l'aube, à ta cuisine, et de ne pas me faire droguer mon déjeuner...

La Bourguignonne se leva en soupirant et s'en fut rejoindre son cavalier qui buvait de la bière à une table voisine.

Ce cavalier se faisait remarquer par une mise éclatante et panachée de tons divers. Or, vous n'avez pas oublié que Coco Lacour, le lieutenant de Vidocq, affectionnait sur sa personne ces mariages hardis qui fiancent l'écarlate au vert tendre et le jaune de chrome au bleu de Prusse.

En ce moment, la porte de l'établissement s'étant entre-baillée pour laisser sortir un quidam, une furieuse poussée du dehors troua la garde et lança à l'intérieur de la salle un notable tronçon de la queue qui frétillait à l'extérieur.

Au premier rang de cette invasion, vous auriez pu distinguer le revendeur-ferrailleur Perrin, ainsi qu'un gentleman d'élégante encolure, boutoné, du haut en bas, dans un sourcil garni de fourrures aux collets, parements et revers. Tous deux se dirigèrent vers la table occupée par le prétendu juif de Francfort, où « le négociant » de la rue de la Sonnerie procéda à cette présentation sommaire :

— Monsieur le marquis de Grandchamp, voici maître Abraham Turckheim ; maître Abraham Turckheim, voilà le client dont je vous ai parlé pour l'affaire en question.

Le gentleman salua de la tête et considéra le faux Allemand avec une méticuleuse curiosité. Le bonhomme toucha son couvre-chef sordide.

— Enjanté, fit-il humblement, t'oblicher messier

Il est peu croyable, ajoute ce journal, que le peuple espagnol consente à cette humiliation sans protester.

La France publie les dépêches suivantes :

Séville, 15 septembre.

On prend, ici, dit *El Tribuno*, des précautions absolument extraordinaires pour éviter nous ne savons quel mouvement populaire.

Madrid, 15 septembre.

Le ministère continue à faire courir le bruit qu'il n'a reçu aucune nouvelle des Carolines, bien que l'on sache dans le public qu'il est arrivé plusieurs télégrammes chiffrés dont le contenu est tenu secret.

### La Péréquation de l'impôt.

(Suite).

A cette heure douloureuse où l'étranger foulait en vainqueur le sol de la France et ne lui accordait qu'un court répit pour réunir une Assemblée — avec mission de décider si l'on devait accepter la dure paix qui nous était offerte ou s'il valait mieux continuer une lutte inégale, impossible, — les populations se tournèrent partout vers les hommes sages, instruits, laborieux, aimant Dieu et la Patrie.

Le haut Quercy sollicita M. Louis de Lamberterie d'être son représentant. Plus le mandat était pénible à remplir, et moins un homme de cœur ne pouvait le refuser.

M. Louis de Lamberterie l'accepta, et il fut élu.

Dès que la question de vie ou de mort pour laquelle l'Assemblée nationale avait été spécialement élue fut réglée par un ensemble de mesures qui permit de libérer le territoire avant le temps prescrit, le représentant du haut Quercy s'efforça de faire prévaloir les intérêts de sa province.

Au lieu d'entretenir ses électeurs des votes qu'il avait émis à l'Assemblée, M. Louis de Lamberterie jugea plus utile de leur rendre compte de ce qu'il avait fait relativement à leurs intérêts. Nous avons sous les yeux ce compte rendu, et nous allons y faire de larges emprunts.

Dans sa précédente brochure, M. Louis de Lamberterie avait tracé tout un plan de réédification de la fortune du département, dont quelques lignes seulement ont été pratiquement ébauchées. Il y revient en ces termes (1) :

Le département du Lot possède des ressources importantes.

Sa population est saine et vigoureuse (2). Son sol accidenté, tourmenté, n'est fertile, il est vrai, que dans les vallées qui le sillonnent en tous les

(1) *Etudes sur le département du Lot*, par L. de Lamberterie, député du Lot. — Cahors, imp. Layton, 1874.

(2) La vie moyenne, qui n'est de 36 ans 7 mois, atteint dans le Lot 40 ans 8 mois. (*Essai sur la statistique de France*, par M. le comte d'Angéville, p. 225.)

le marguis, si c'hy trufe le moindre afanache.

Le gentleman s'installa à la place que venait de quitter la Mariotte.

— Fus afez les opchets ? demanda Abraham.

M. de Grandchamp tira de la poche de son surtout plusieurs écus, qu'il déposa devant notre orfèvre apocryphe. Celui-ci, de son côté, pris dans un gousset de sa houppelande une loupe, avec laquelle il se mit à examiner les bijoux étalés devant ses yeux. En temps ordinaire, cette exhibition de pierreries sur une table de café n'eut point manqué d'éveiller la surprise, l'attention de la galerie. Mais il s'agissait bien de joaillerie ! Tous les regards se partageaient entre le comptoir monté sur estrade où trônait, d'habitude, la reine de l'endroit, et la porte du laboratoire par laquelle elle avait coutume d'effectuer son entrée.

Le comptoir, hélas ! demeurait solitaire, et la porte restait fermée... Minuit approchait. La mauvaise humeur des consommateurs devenait évidente. On interrogeait les garçons avec rage.

Les garçons, effarés ne savaient quoi répondre.

Dans la rue, c'était pis encore : l'impatience tournait en colère ; les têtes fermentaient ; les propos irrités circulaient. Car, c'est une vérité éternelle, que ceux-là qui ne paient point sont les plus à plaindre à l'égard de leur argent. La tempête flottait à la surface de la cohue... Un gamin, — Gavroche est partout, — en détermina l'explosion. Il menaça du poing la devanture du café :

La belle limonadière ! cria-t-il en fosset. La belle limonadière tout de suite ! Ou j'procure de l'ouvrage aux vitriers de ma patrie !

On approuva :

sens et dans les nombreuses dépressions que l'on rencontre sur ses plateaux. Mais il donne tous les produits de la zone tempérée et il les donne presque tous remarquables par leurs qualités. Son froment est un des meilleurs froments de France (3). Ses vins, ceux de Cahors au moins, se classent près de ceux du Beaujolais. Les Ardennes et la Bresse n'ont pas de viandes plus délicates, ni la Limagne d'Auvergne de fruits plus savoureux. Si ses truffes sont moins belles que celles du Périgord, elles sont plus parfumées. Son tabac est supérieur à tous les autres tabacs indigènes (4). Ses lins servaient autrefois à fabriquer des tissus légers, recherchés par les dames romaines. Les toiles de Gramat et de Figeac jouissaient encore, il y a soixante ans, d'une grande réputation dans le Languedoc. De nombreux essais ont prouvé qu'il pouvait fournir d'aussi belles soies que l'Ardèche ou le Gard. Les matériaux de construction, la pierre à bâtir et la pierre à chaux, s'y rencontrent presque partout à pied d'œuvre, et les bois de charpente n'y sont pas encore trop rares. Il suffit, sur cent points divers, d'entamer le sous-sol pour en tirer la terre à poterie. Les marbres y abondent et l'on y connaît deux carrières de serpentine. De nombreux gisements de phosphates y ont été récemment découverts. Il touche à l'est au bassin houiller de l'Aveyron ; au nord, il n'est qu'à 60 kilomètres de celui du Cantal. Les deux grandes rivières qui le traversent, le Lot et la Dordogne, avec leurs nombreux affluents, pourraient, si leurs eaux étaient bien aménagées, arroser de longues prairies et fournir à l'industrie des forces motrices considérables.

Avec toutes ces ressources, ce département devrait être dans un état prospère ; et il se dépeuple.

Sa population, qui, au 1<sup>er</sup> janvier 1846, était de 294,566 habitants, aurait dû s'élever à 290,803 au 31 décembre 1871, puisque dans la période comprise entre ces deux dates, le nombre des naissances a excédé de 5,297 celui des décès ; et, à cette dernière époque, on n'y comptait plus que 281,404 habitants. L'émigration, en vingt-six ans, lui en a enlevé 18,459.

Ce phénomène accuse un grand malaise.

L'auteur se demande ce qui s'est passé et ce qu'il y a à faire. C'est ce que nous examinerons avec lui dans un autre article.

(Union du Lot).

(A suivre).

(3) Le froment dans le Lot contient cependant, avec moins de son, plus de gruau et de farine affleurée que les autres froments de France. (*Manuel du meunier et du boulanger*, de l'Encyclopédie de Roret, t. 1, tableau pag. 12.)

(4) « Le tabac de ce département est le meilleur des tabacs indigènes. »

Réponse de l'administration des tabacs dans l'enquête faite en 1837 par la Chambre des députés, page 220.

**Nos renforts malades.** — Le détachement des troupes expédiées au Tonkin, par le transport *la Nive*, est atteint par une épidémie typhoïde, qui a fait déjà plusieurs victimes, dont un officier de réserve.

**Désastre financier.** — M. Roubin, banquier à Toulon, s'est suicidé, laissant un énorme passif. Cette catastrophe atteint plusieurs maisons de Marseille.

— Bravo !... Cassons les glaces !... Aux cailloux !...

Le moment était critique. La garde ne se sentait pas en force. Déjà nombre de galopins se baignaient pour ramasser des projectiles...

A l'intérieur de l'établissement, les consommateurs réclamaient, en frappant des pieds, des cannes et des verres, sur ce rythme des Lampions que, vingt-quatre ans plus tard, une révolution devait consacrer :

— Le patron !... Le patron !... Le patron !...

Ce dernier se décida à paraître. Médiocrement rassuré, il se tint sur le seuil du laboratoire, fit la révérence, en tremblant et d'une voix assez émue :

— Mesdames et messieurs, annonça-t-il, la demoiselle Hélène Lebrun s'étant trouvée indisposée dans la journée, nous avons redouté un instant qu'elle ne pût se rendre, ce soir, à son devoir ; mais elle est à peu près remise, et dans quelques minutes, elle va avoir l'honneur de se présenter devant vous.

On applaudit. Au dedans et au dehors, le calme se rétablit désormais comme par enchantement. Soudain, au milieu du silence général, une voix éclata comme un appel de trompette. Cette voix était celle de Mariotte Cordenbois.

— Garçon ! commenta la grosse fille, garçon, une bavarde au rhum et au cognac, avec une larme de kirsch et un soupon d'anisette.

Maître Abraham Turckheim eut un très faible moment de satisfaction. A ce moment, M. de Grandchamp lui disait :

PAUL MAHALIN.

(A suivre).

**CHRONIQUE LOCALE**  
ET RÉGIONALE

**CHRONIQUE ÉLECTORALE**

Depuis dimanche, réactionnaires et opportunistes ont illustré les murs de la ville de leurs affiches multicolores. Les uns et les autres ne veulent, comme on voit, être en retard; et trois semaines avant le scrutin, ils tiennent à frapper l'œil des Electeurs.

Les candidats libéraux, eux, font moins de tapage, et nous les approuvons. Il leur suffit d'être en communion d'idées avec la masse électorale que les comités électoraux ont dédaignée et qui affirmera sa souveraineté en écartant ceux qui ont voulu lui ravir ses droits.

Plus nous avançons du 4 octobre et plus assuré est le succès des républicains-libéraux. C'est ce qui nous revient de tous les points du département.

Mais aussi quelle audacieuse imprudence de la part des candidats des comités de lancer des programmes magnifiques que, malheureusement pour eux, les votes de leurs patrons à la Chambre et au Sénat viennent contredire sur tous les points.

S'ils avaient voulu faire croire à la sincérité de leurs déclarations, MM. les candidats bérallistes, auraient dû flétrir énergiquement, dans leur profession de foi, la politique Ferryste qui a jeté le pays dans les guerres lointaines et dans la détresse financière.

Ils auraient dû flétrir publiquement, les sénateurs et les députés, MM. Béral, de Verninac, Rozières et tant d'autres, qui se sont complaisamment prêtés à cette tuerie d'hommes en Chine, à Madagascar, partout, et à ce gaspillage effroyable d'argent.

Voilà ce qu'ils devaient faire dans leurs circulaires, dans les réunions, ces candidats républicains, qui sont pétris de bonnes intentions, mais qui commencent par accepter la tutelle d'hommes qui, depuis qu'ils ont leur siège au Sénat et à la Chambre, n'ont pas su combattre tout le mal qui s'est produit et n'ont pas su défendre les intérêts de l'agriculture.

Et si c'est pour continuer les errements de leurs patrons qu'ils sollicitent un mandat, l'Electeur ne peut que leur répondre :

— « Ce n'est point la peine, nous avons mieux que cela. »

REPORTER.

**Postes.** — Par décision en date du 9 septembre 1885, le Ministre des Postes et des Télégraphes a autorisé la création d'une recette simple de 4<sup>e</sup> classe dans la commune de Bétaïlle.

**Nominations universitaires.** — Un congé d'inactivité pendant l'année scolaire 1885-86 est accordé à M. Périés, chargé du cours de mathématiques au lycée de Cahors.

M. Lanaspèze, agrégé de mathématiques, boursier d'agrégation, est nommé sur sa demande, professeur de mathématiques de 3<sup>m</sup>e classe au lycée de Cahors, en remplacement de M. Périés, qui a obtenu un congé d'inactivité.

M. Lartail, ancien professeur au lycée de Cahors, professeur de mathématiques au lycée de Marseille, chevalier de la Légion d'honneur, est admis sur sa demande, pour cause d'ancienneté d'âge et de services à faire valoir ses droits à la retraite.

**Ecole de Saint-Cyr.** — Sur la liste des jeunes officiers sortis cette année de l'école militaire de Saint-Cyr figurent deux de nos compatriotes M. de Combarieu avec le n° 30 et M. Maratuech avec le n° 381.

M. Maratuech, est nommé sous-lieutenant au 11<sup>e</sup> de ligne.

**Ecole polytechnique.** — Nous apprenons avec plaisir que M. Michel, Emile, vient d'être déclaré admissible à l'école polytechnique.

**Tabacs.** — Par décision de M. le préfet du Lot en date du 10 septembre, M. Pougade Jean, dit Eusèbe, aubergiste à Seniergues a été nommé débitant de tabac en la même commune.

Par décision du même jour, M<sup>me</sup> Péliésié, née Lucie Vienno, domiciliée au Vigan, a été nommée débitante de tabac en cette commune en remplacement de M<sup>me</sup> Grèzes décédée.

**Mariage.** — Nous apprenons le mariage de M. François Deloncle, notre compatriote, l'un de nos plus jeunes diplomates, avec M<sup>lle</sup> Claire Donnat, fille de M. Léon Donnat, l'auteur distingué de la *Politique expérimentale*.

Sur la liste des candidats républicains de la Haute-Garonne, figure M. Valentin Abeille, ancien sous-préfet de Figeac, secrétaire général du département du Tarn.

**Population.** — Le *Journal officiel* vient de publier le mouvement de la population en 1884. Il résulte de ce document que dans le département du Lot il y a eu cette année 787 décès de plus que les naissances.

Cette diminution dans la population se constate également dans le Lot-et-Garonne qui a perdu 1430 habitants et dans le Tarn-et-Garonne qui en a perdu 1831.

Les autres départements voisins ont gagné : l'Aveyron, 2777 habitants; le Cantal, 791; la Corrèze 2280 et la Dordogne 3790. La France entière a augmenté par suite de l'excédant de naissances sur les décès, de 78,974 habitants.

L'état civil a eu à enregistrer dans le département du Lot, 5601 naissances dont 5414 légitimes et 187 naturelles. On a constaté 229 morts-nés. Les décès ont été au nombre de 6388 et les mariages de 2279.

**Ménagerie.** — On annonce la prochaine arrivée à Cahors de la Ménagerie du célèbre dompteur Bidet, en ce moment à Toulouse.

L'Horloge de la Cathédrale vient d'être installée non plus à sa place primitive, mais à la fenêtre médiane qui surmonte la grande rosace de la façade. Elle sort des ateliers de MM. Bailly-Comte frères, horlogers à Morez, dans le Jura.

De tout temps, l'entretien de l'horloge de la cathédrale a incombé à la municipalité. C'est ainsi que dans le budget de 1687, 3 écus 20 sous sont alloués à maître Jausion Viala, serrurier, pour avoir gouverné l'« orologe » pendant trois années.

La commune de Cahors avait également des droits sur les cloches de la cathédrale. Elles servaient à convoquer le conseil de ville ou à réunir les assemblées populaires appelées à délibérer sur de graves questions intéressant la communauté tout entière; elles sonnaient également tous les soirs pour rappeler les ouvriers qui travaillaient dans les vignes.

La possession ou plutôt la sonnerie de cette cloche indivise devait incessamment soulever de grosses difficultés entre l'évêque et les consuls qui se partageaient la souveraineté de la ville de Cahors. M. Paul de Fontenilles a raconté dans les notes si intéressantes de son budget de 1684 le conflit qui éclata en 1225 entre Guillaume V de Cardaillac et les consuls.

En 1789 les consuls donnaient « pour faire sonner la retraite la somme de 48 livres, » et naguère encore, une certaine somme était allouée au carillonneur pour sonner la patrouille, comme on l'appelait. On sait que cet usage a cessé depuis un an et qu'on n'entend plus sonner à Cahors, comme jadis, le couvre feu à dix heures en été, à neuf heures en hiver.

**JARDINS DU CAFÉ TIVOLI**

Concert d'été par les « Enfants de Cahors. »  
(de 8 à 9 heures 1/2.)

PROGRAMME DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 1885.  
Allégo militaire Mongeot.  
Les Diamants de la Couronne (fantaisie) Auber.  
Les Dragons de Villars (fantaisie) Maillard.  
Valse Beaucourt.  
Les Mousquetaires de la Reine (fantaisie) Halevy.  
Baden-Baden (Polka) Unrath.

**Vignes Américaines et Franco-Américaines**

DE M. BRU  
Propriétaire à Lamadeleine près Cahors (Lot)

M. Bru a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il serait fort heureux de leur faire visiter son beau vignoble de Lamadeleine, avant les vendanges, qu'il compte faire vers la fin du mois courant.

Ses efforts n'ont cessé d'être couronnés de succès depuis qu'il cultive les vignes américaines. Aussi, on pourra voir chez lui, non seulement des vignes de toute espèce d'une vigueur exceptionnelle, mais encore une production de raisins d'une abondance et d'une précocité remarquables.

**Nos lecteurs nous demandent souvent le meilleur des biberons; après renseignements pris auprès des médecins compétents, nous pouvons nous prononcer pour le Biberon Robert, flexible à bouchon corne. En propageant ce biberon, nous remplissons un devoir d'humanité, nous entravons la mortalité infantile, car il est le seul et le meilleur, n'épuisant pas les enfants.**

Étude de M<sup>e</sup> LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, n° 7, successeur de M<sup>e</sup> Bousquet.

**VENTE**  
PAR SUITE DE  
**Saisie immobilière**

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, le samedi, dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq, à midi.

Suivant procès-verbal de Balitrand, huissier à Cahors, en date du vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, visé et enregistré, dénoncé à la partie saisie suivant exploit dudit huissier, en date du vingt-neuf du même mois de juin, ainsi visé et enregistré conformément à la loi; lesdits procès-verbal et exploit de dénonciation transcrits au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-cinq. Volume cent, numéros vingt et vingt-un.

Et à la requête de M. Achille Bessières, avocat, docteur en droit, propriétaire, domicilié à Cahors.

Sur la tête et au préjudice de M<sup>me</sup> Emilie Paillet, veuve Chanut Marie-Joseph, domiciliée à Grandjeols, commune de l'Hospitalet, prise tant en son nom personnel à raison des droits qu'elle peut avoir dans la succession de son mari et comme ayant été commune en biens avec lui, que comme tutrice légale de Laurence Chanut, sa fille mineure.

Il a été procédé :

A la saisie réelle des immeubles ci-après désignés :

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente desdits immeubles a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où toute personne peut en prendre connaissance.

La publication dudit cahier des charges, a eu lieu le premier septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

En conséquence et à la requête de M. Bessières, propriétaire, lequel a constitué pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, M<sup>e</sup> Lacosse, demeurant en cette ville, rue Fénelon, numéro 7.

Il sera procédé :

Le samedi dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors; au Palais de Justice de la dite ville,

A la mise aux enchères et adjudication des immeubles ci-après désignés :

**Désignation des biens à vendre telle quelle est faite au procès-verbal de saisie :**

1<sup>o</sup> Au lieu dit Tirclère, bois, numéro 123 du plan cadastral section B de la commune de l'Hospitalet d'une contenance approximative de deux hectares, soixante-dix-neuf ares, terrain de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> classes;

2<sup>o</sup> Au même lieu dit Tirclère, bois, numéro 128 du plan cadastral section B du dit plan d'une contenance approximative de trente-un ares, quatre-vingt-dix centiares, terrain de 4<sup>e</sup> classe;

3<sup>o</sup> Au lieu dit Lenquestou, friche, numéro 785, du plan cadastral, section B du dit plan d'une contenance approximative de cinq ares, terrain de 3<sup>e</sup> classe;

4<sup>o</sup> Au même lieu dit Lenquestou, pré, numéro 786 du plan cadastral section B du dit plan d'une contenance approximative de quarante-six ares, soixante centiares, terrain de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes;

5<sup>o</sup> Lenquestou, friche, numéro 787, du plan cadastral section B du dit plan, d'une contenance approximative de quatre-vingt-deux ares, soixante centiares terrain de 3<sup>e</sup> classe;

6<sup>o</sup> Lenquestou, friche, numéro 788, du plan cadastral section B dudit plan, d'une contenance approximative de soixante-neuf ares, terrain de 3<sup>e</sup> classe;

7<sup>o</sup> Lenquestou, terre, numéro 789, du plan cadastral section B dudit plan, d'une contenance approximative de douze hectares, soixante-neuf ares, vingt centiares, terrain de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> classes;

8<sup>o</sup> Lenquestou, friche, numéro 790, du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de soixante-dix-sept ares, cinquante centiares, 3<sup>e</sup> classe;

9<sup>o</sup> Lenquestou, friche, numéro 791, du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de un are, soixante-dix centiares, terrain, de 3<sup>e</sup> classe;

10<sup>o</sup> Lenquestou, friche, numéro 796, du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de dix ares, quarante centiares, terrain de 3<sup>e</sup> classe;

11<sup>o</sup> Lenquestou, friche, numéro 797, du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance

approximative de dix-neuf ares, quatre-vingt-dix centiares, terrain de 3<sup>e</sup> classe;

12<sup>o</sup> Lenquestou, pâture, num<sup>ro</sup> 798, du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de sept ares, dix centiares, terrain de 3<sup>e</sup> classe;

13<sup>o</sup> Lenquestou, friche, numéro 799, du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de sept ares, dix centiares, terrain de 3<sup>e</sup> classe;

14<sup>o</sup> Lenquestou, pâture et pigeonnier, numéro 800 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de soixante-dix-huit ares, quatre-vingt-dix centiares, terrain de deuxième classe. Le pigeonnier qui se trouve sur ce numéro est bâti en pierres; il est couvert en tuiles plates; son toit est à quatre tombants d'eau avec un minaret;

15<sup>o</sup> Lenquestou, jardin, numéro 801 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de neuf ares, terrain de première classe;

16<sup>o</sup> Lenquestou, sol de maison, numéro 802 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de neuf ares. Sur ce sol se trouve édifié la maison d'habitation, granges, bâtiments dont la désignation suit :

Maison : est carrée, isolée de tout côté; il y a un rez-de-chaussée et un premier étage; on arrive aux appartements habités par un escalier extérieur qui se trouve au sud de la maison; cet escalier est couvert par un avancement de la toiture; sous l'escalier se trouvent des étables. La grange, dont l'entrée est à l'aspect du sud, est à deux tombants d'eau; elle est couverte en tuiles creuses. A droite et avançant sur le patus, se trouve un autre bâtiment comme une grange, à deux tombants d'eau, couverte en tuiles creuses. Sur le patus, à gauche, se trouve le fournil;

17<sup>o</sup> Lenquestou, terre, numéro 803 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de dix hectares, quatre-vingt-quatorze ares, quatre-vingts centiares, terrain de première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes;

18<sup>o</sup> Lenquestou, friche, numéro 804 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de quarante-huit ares, soixante centiares, terrain de troisième classe;

19<sup>o</sup> Lenquestou, numéro 805 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de un hectare, cinquante-quatre ares, dix centiares, terrain de quatrième et cinquième classes;

20<sup>o</sup> Lenquestou, friche, numéro 806 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de neuf ares, trente centiares, terrain de troisième classe;

21<sup>o</sup> Lenquestou, terre, numéro 807 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de soixante-douze ares, trente centiares, terrain de deuxième, troisième et quatrième classes;

22<sup>o</sup> Lenquestou, vigne, numéro 808 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de quatre hectares, cinquante-cinq ares, soixante centiares, terrain de deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes;

23<sup>o</sup> Lenquestou, friche, numéro 809 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de treize ares, terrain de troisième classe;

24<sup>o</sup> Lavignasse, vigne, numéro 1039 du plan cadastral section B dudit plan, d'une contenance approximative de vingt-quatre ares trente centiares, terrain de troisième classe;

25<sup>o</sup> Lavignasse, vigne, numéro 1040 du plan cadastral section B dudit plan, d'une contenance approximative de vingt-cinq ares quatre-vingt-dix centiares, terrain de cinquième classe;

26<sup>o</sup> Lavignasse, friche, numéro 1041 du plan cadastral section B dudit plan d'une contenance approximative de deux hectares cinquante-neuf ares vingt centiares, terrain de deuxième et troisième classes;

27<sup>o</sup> Lamothe, terre, numéro 1032 du plan cadastral, section B dudit plan, d'une contenance approximative de trente-un ares, terrain de deuxième et troisième classes.

28<sup>o</sup> Boussugès, pré, numéro 703 P du plan cadastral, section A dudit plan, d'une contenance approximative de quarante-sept ares dix-huit centiares, terrain de troisième et quatrième classes;

29<sup>o</sup> Lenquestou, maison, numéro 802 du plan cadastral, section B, plus haut décrite.

**Mise à prix :**

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1,000 fr. le tout en sus des charges.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription, sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Les frais seront payables par l'adjudicataire en sus du prix de son adjudication.

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué poursuivant, soussigné,

Cahors, le quatorze septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq,

Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, F<sup>o</sup>

C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : LABROUSSE.

**CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS**  
**Ecole Hautes Etudes Commerciales**

108, Boulevard Malesherbes, 108

Cours préparatoire; durée des Etudes: 1 an. Cours normal; durée des Etudes: 2 ans. RENTRÉE: Mardi, 3 Novembre 1885

L'École reçoit des Elèves internes et des Elèves externes. Pour les renseignements complémentaires, s'adresser au Directeur de l'École, qui enverra, à toute personne qui en fera la demande, le programme des conditions d'admission et celui des Etudes.

MAISON DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ.  
**ÉPICERIE PARISIENNE**

6, Place du Marché, CAHORS

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, ayant fait des achats très importants de Raisins secs, tels que : Samos, Chesmés et Corinthe, sera à même de livrer ses sortes à sa nombreuse clientèle, à des prix défiant toute concurrence.

Alcool, Colorant liquide, Essence de Vinaigre.

Chocolats Michaud-Larivière, depuis..... 1 fr. 40 le 1/2 kilog.  
Id. Qualité recommandée..... 1 fr. 70 id.

Escompte 5 p. 0/0 par 5 kilos.

Tous nos Chocolats sont garantis pur Cacao et Sucre.

Café grillé, bon mélange..... 2 fr. 00 le 1/2 kilog.  
Id. Supérieur à celui vendu partout ailleurs. 2 fr. 40 et 2 fr. 50 id.

Escompte 5 p. 0/0 par 2 kilos 1/2.

Qualité recommandée par la vente toujours croissante de ce produit.

Rayon spécial de Parfumerie et Savonnerie des premières Marques  
Qui sont cotés à des prix exceptionnels.

Nota. — Afin d'éviter toute confusion, exiger les sacs et papiers portant le timbre de la Maison.

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE NI DE REPRÉSENTANT

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN  
avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

**MAISON DES 100,000 PALETOTS**

**ROLDES & MOILIN**

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habilllements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

Vinaigres de l'Étoile de qualité supérieure rouges et blancs

**COUSTILLAS Jeune**

Rue de Bordeaux — PÉRIGUEUX

M

J'ai l'avantage de vous offrir mon **VINAIGRE DE L'ÉTOILE** de qualité extra afin que cette sorte ne soit pas confondue avec les Vinaigres inférieurs et défectueux qui sont journellement offerts. J'ai déposé au Tribunal de commerce cette marque qui est ma seule propriété, mes clients seront ainsi assurés de recevoir toujours la même qualité.

Attendant d'être favorisé de vos ordres.

Agréer, M

, mes saluts sincères,

COUSTILLAS Jeune.

PRIX-COURANT & CONDITIONS DE VENTE

VINAIGRE SUPÉRIEUR de l'Étoile rouge ou blanc, l'hectolitre..... 30<sup>F</sup>

Franco de port gare de l'acheteur

Je paie les droits de 5 centimes par litre en sus et les ajoute à la facture, je reprends les fûts pour le prix coté.

Il est ajouté gratis à chaque expédition Vinaigre un très joli tableau indiquant le dépôt de ce produit, ce qui facilite beaucoup la Vente.

LA MAISON ACCEPTE DES REPRÉSENTANTS SÉRIEUX ET ACTIFS

**MACHINES À COUDRE**

POUR FAMILLES ET ATELIERS  
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4<sup>me</sup>

C. DESPRATS, Successeur  
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

**LES RAMOS**

Marchand tailleur  
rue Fénelon, 9,

vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

**PLANTS AMÉRICAINS**

Ahybrides Français



RIPARIA GLOIRE de MONTPELLIER

Alicante Henri Bouschet

PAUL ESTÈVE, PROPRIÉTAIRE,

Rue Nationale, 19, Montpellier.



Tous ces cépages sont garantis authentiques, les paquets sont munis d'un plomb portant la marque ci-contre.

LA BOURSE mise à la portée de tout le monde.

Opérations à terme. — Primes. — Renseignements et indications pour spéculer fructueusement. Avec 3,000 fr. de capital on peut se faire 3,000 fr. de revenu. — Avances sur titres non cotés. — Conseils pour tirer parti des valeurs dépréciées, et récupérer le capital.

FROUSSARD & Co, banquiers, 15, boulevard Poissonnière, Paris.

**SANTAL de MIDY**

Supprime copahu, cubèbe, injections, guérit en 48 heures les écoulements.

**VINAIGRE DE PEPTONE de CHAPOTEAUT**

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvres, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladies du foye et de l'estomac.

**EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY**

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foye et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire : PARIS, 3, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Drogistes et Pharmaciens.

Le propriétaire-gérant, Layton.

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE**

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

**Jacques FONTÈS Successeur**

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

**DICTIONNAIRE**

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

**CARTE**

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

**NOTES**

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDET, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

**TABLEAU**

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

**LE QUERCY**

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

**GOURDON**

ET SES SEIGNEURS du X<sup>e</sup> siècle au XIV<sup>e</sup> siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

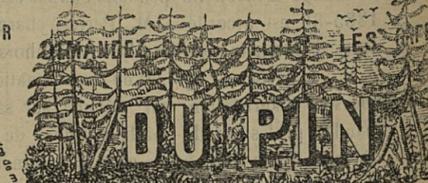
NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 4<sup>e</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Pour un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

21 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, il est difficile de créer l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GÉNÉRIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXP. INT. 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.